

# Communiqué de presse

## Nouveau Plan social chez FB Groupe

Moins d'un an après la mise en place d'un précédent plan social, la direction de FB Groupe a annoncé début janvier vouloir licencier à nouveau une vingtaine de salariés.

Les négociations entre la direction de l'entreprise, la délégation du personnel, l'OGBL et le NGL-SNEP — les syndicats signataires de la convention collective de travail (CCT) — se sont déroulées dans un climat serein, malgré un contexte émotionnel difficile suscité par deux plans sociaux en aussi peu de temps. Le nouveau plan social a été signé le 29 janvier dernier.

Créée il y a plus de 40 ans, l'entreprise a été rachetée au début de l'année 2022 par le groupe belge Willy Naessens. Elle produit des dalles préfabriquées pour le secteur de la construction.

Selon la direction, la dégradation de la situation économique de l'entreprise depuis le dernier plan social constitue le facteur essentiel ayant conduit à sa décision de restructurer FB Groupe.

Il a été convenu que le groupe Willy Naessens proposerait à au moins trois salariés concernés par le plan social des contrats de travail, avec maintien d'ancienneté et sans période d'essai dans une entreprise de construction appartenant au groupe, récemment constituée au Luxembourg. Ces derniers recevront par ailleurs une prime de motivation au transfert.

Au moins 15 salariés devraient néanmoins être licenciés.

Chaque salarié licencié recevra quant à lui une indemnité de départ extra-légale, basée sur les échelons d'ancienneté de l'indemnité de départ légale, dont l'échelon minimum correspondra à 3 500 euros — l'indemnité de départ sera plafonnée à 12 000 euros.

Les salariés concernés seront libérés de leur prestation de travail pendant leur période de préavis. La totalité du salaire du préavis leur sera garantie, même en cas de signature d'un nouveau contrat de travail avec un nouvel employeur.

Une prime d'aide à la formation fait aussi partie des avantages extra-légaux négociés à l'attention des salariés licenciés.

Le groupe Willy Naessens a garanti aux syndicats que cette restructuration permettra de maintenir les contrats de la trentaine de salariés qui restera en poste.

***Communiqué par le syndicat Bâtiment de l'OGBL, au nom des syndicats signataires de la CCT FB Groupe — OGBL et NGL-SNEP, le 5 février 2025***